

SAINTE-SOPHIE

SAINT
DES-F

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec



SAINT-JÉRÔME

MIRABEL

Conduite de GNR protégée

Conduite existante transmission - TQM

Point
de raccordement

Crédit photographique : Énergir, s.e.c.

Les faits saillants

Rapport d'enquête et d'audience publique

Rapport n° 373

Projet de raccordement du
complexe de valorisation
des biogaz et de biométhanisation
de WM de Sainte-Sophie au réseau
de Gazoduc TQM à Mirabel

Avril 2024



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Le contexte du mandat

Le 7 novembre 2023, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat d'enquête et d'audience publique sur le projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel. Dès lors, le président du BAPE, Alain R. Roy, a constitué une commission d'enquête dont le mandat a débuté le 4 décembre 2023 pour une durée maximale de quatre mois.

Le projet

L'entreprise québécoise Énergir, initiateur du projet, est active dans le domaine de la production et de la distribution énergétique. Elle projette de construire une conduite pour raccorder le futur complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation du lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie à son réseau gazier, Gazoduc Trans Québec et Maritimes inc. (TQM).

Avec son projet, Énergir vise à répondre à son obligation d'intégrer du gaz de source renouvelable (GSR) à son réseau de distribution, conformément au *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*. Cette approche réglementaire est justifiée par l'engagement du gouvernement du Québec à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Le projet s'inscrit dans la foulée de l'autorisation gouvernementale accordée à WM pour l'agrandissement de son LET de Sainte-Sophie, assortie de certaines conditions, dont celle de maximiser la valorisation des biogaz qui y sont captés. Dans cette optique, WM envisage la construction d'un complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation qui permettrait de capter et de purifier ces biogaz afin de produire du gaz naturel renouvelable (GNR) contenant au moins 95 % de méthane. Le GNR produit serait injecté dans le réseau d'Énergir, répondant ainsi à son obligation d'intégrer du GSR à son réseau de distribution.

Le projet de raccordement soumis par Énergir comprend diverses composantes permanentes, dont une conduite d'acier d'un diamètre extérieur de 168,3 mm et d'une longueur d'environ 10 km. Elle serait enfouie sur toute sa longueur dans une emprise permanente dédiée d'une largeur de 23 m et l'épaisseur de son recouvrement varierait de 0,9 m à 5 m selon le type de milieu traversé. Elle partirait du complexe de WM, situé sur sa propriété à Sainte-Sophie, et se raccorderait au réseau de Gazoduc TQM près de l'autoroute 15, à Mirabel.

Les autres composantes permanentes du projet comprendraient deux gares de raclage, deux postes de vannes de sectionnement, un poste de vannes de purge ainsi qu'un chemin d'accès. Ces éléments seraient situés en partie sur la propriété de WM et en partie au point de raccordement au réseau d'Énergir à Mirabel. Au cours de la période de construction, des aires de travail et d'entreposage, des chemins d'accès et des bureaux de chantier seraient temporairement mis en place.

La construction débiterait à l'été 2024 en vue d'une mise en exploitation en décembre de la même année. Le projet représenterait un investissement de 35 M\$.

Les activités d'information et de consultation

Les deux parties de l'audience publique ont eu lieu à Saint-Jérôme. Lors de la première partie, la commission d'enquête a tenu deux séances, les 5 et 6 décembre 2023, afin que l'initiateur et des personnes-ressources de divers ministères, organismes ainsi que d'une entreprise privée répondent à ses interrogations et à celles du public. La seconde partie a permis aux participants et participantes d'exprimer leur opinion sur le projet au cours de deux séances qui se sont déroulées les 16 et 17 janvier 2024. À cette occasion, la commission a reçu 11 mémoires, dont 7 ont été présentés en séance, auxquels se sont ajoutées 5 présentations verbales.

Les opinions et préoccupations du public

Lors des séances publiques de la deuxième partie de l'audience, plusieurs personnes ont exprimé leur opinion sur la source, la production et l'utilisation du GNR. Alors que certaines d'entre elles mentionnent que la production de GNR représente une occasion d'améliorer la gestion de la matière organique et de valoriser des biogaz, d'autres émettent des doutes quant à l'utilisation des déchets comme source d'énergie renouvelable. Ainsi, le rôle du GNR dans la transition énergétique est mentionné par quelques participants qui voient des avantages économiques dans le remplacement du gaz naturel fossile par du GNR. Cependant, d'autres participants et participantes s'inquiètent de l'ajout de GNR dans le réseau d'Énergir, craignant qu'il ne serve à maintenir un réseau de distribution principalement axé sur le gaz naturel fossile.

Pour plusieurs, le GNR devrait être réservé pour des usages qu'ils considèrent comme prioritaires et pour lesquels le recours à l'électricité est difficile, comme les procédés industriels et le transport lourd. Ils sont aussi nombreux à remettre en question le calcul des émissions de GES évitées par le projet. Ils soutiennent que certaines sources n'auraient pas été prises en compte, de sorte que les réductions anticipées auraient été surestimées. Enfin, les répercussions du projet sur les milieux naturels et agricoles sont également source de préoccupations. Certains mentionnent que le tracé ne serait pas celui de moindre impact pour l'agriculture, tandis que d'autres déplorent que la multiplication de projets dans la région se fasse au détriment des milieux naturels.

Les principaux constats et avis de la commission

Les principaux constats et avis de la commission d'enquête touchent le déboisement, la nidification des oiseaux, la justification du projet et la transition énergétique.

Le déboisement et la compensation

Dans son *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) se fixe l'objectif d'accroître le couvert forestier de son territoire à un minimum de 30 %, considéré comme le seuil critique pour la conservation de la biodiversité, alors qu'il se situe actuellement à 20,9 %. Dans le cadre du projet, l'initiateur prévoit reboiser sur place les aires utilisées temporairement pendant la période de construction et a amorcé l'élaboration d'un projet de compensation sur les territoires de Mirabel et de Sainte-Sophie afin de reboiser une superficie équivalente aux pertes de milieux forestiers causées par les infrastructures permanentes. La commission d'enquête est d'avis que

l'initiateur devrait compenser les pertes de milieux forestiers selon un ratio supérieur à 1 pour 1 en superficie, en priorité sur le territoire de Mirabel, afin de contribuer à l'objectif d'accroissement du couvert forestier de la CMM. De plus, elle estime que celle-ci de même que la Ville de Mirabel et la Municipalité de Sainte-Sophie devraient être impliquées dans l'élaboration du projet de reboisement.

La nidification des oiseaux

La réalisation de travaux de déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux, laquelle s'étend de la mi-avril à la fin août, constitue une mesure à prioriser afin d'éviter toute perturbation à leur reproduction. Or, considérant les délais requis pour l'éventuelle autorisation du projet, la commission d'enquête est d'avis qu'il est peu probable que les travaux de déboisement puissent être achevés avant la période de nidification des oiseaux comme le souhaiterait l'initiateur. Si c'est le cas, la commission est d'avis que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) devrait exiger l'application rigoureuse de mesures d'atténuation efficaces pour limiter les répercussions sur la faune aviaire, en particulier sur les espèces à statut précaire.

La justification du projet

La commission d'enquête constate que le projet d'Énergir contribuerait au *Plan pour une économie verte 2030* en mettant à disposition, entre 2025 et 2050 inclusivement, environ 1 700 M m³ de GNR. De plus, elle remarque qu'Énergir se conforme actuellement au *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur* et qu'elle aurait contracté environ 80 % des volumes nécessaires à l'atteinte de l'objectif qui y est fixé pour 2025, soit la distribution de 5 % de GSR dans son réseau.

Dans la perspective du décret autorisant l'agrandissement du LET de Sainte-Sophie qui exige de WM qu'elle valorise la totalité des biogaz captés si elle souhaite conserver la capacité maximale d'enfouissement autorisée, la commission d'enquête constate que WM a décidé d'attribuer à Énergir la totalité du GNR qui sera produit à son complexe de Sainte-Sophie. Cette décision découle principalement de sa volonté d'assurer la valorisation de la totalité des biogaz générés par ses installations et de respecter ainsi les exigences gouvernementales à cet égard.

Quant aux émissions de gaz à effet qui seraient évitées par le projet, la commission d'enquête est d'avis qu'elles ont été surestimées par Énergir, en raison de l'omission de certaines variables. Cette lacune compromet la fiabilité du résultat. La commission d'enquête est donc d'avis que le MELCCFP devrait demander à Énergir de procéder à une réévaluation complète et détaillée des émissions de gaz à effet de serre.

Ces considérations, tout comme l'ensemble des éléments analysés et évalués par la commission d'enquête dans un contexte de transition énergétique, l'amènent à conclure que le projet d'Énergir devrait être autorisé.

Enfin, dans le contexte énergétique québécois, la commission d'enquête est d'avis que la réflexion sur l'utilisation du GNR gagnerait à être intégrée dans une vision plus large de la transition énergétique, englobant la planification des besoins en approvisionnement et intégrant les débats publics sur les enjeux sociétaux afférents dans une perspective de développement durable. Une telle approche holistique est essentielle pour élaborer des stratégies énergétiques durables qui répondent aux impératifs climatiques tout en tenant compte des réalités et des valeurs de la société.